



**CORPORATION DE LA  
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND  
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 23 janvier 2017  
Council Chambers  
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

**PRÉSENT:** Guy Desjardins, Maire  
Jean-Marc Lalonde, conseiller du Quartier 1  
Mario Zanth, conseiller du Quartier 2  
Carl Grimard, conseiller du Quartier 3  
Yvon Simoneau, conseiller du Quartier 4  
André J. Lalonde, conseiller du Quartier 5  
Krysta Simard, conseillère du Quartier 6  
Michel Levert, conseiller du Quartier 7  
Helen Collier, Directrice générale  
Monique Ouellet, Greffière

**ABSENT:** Diane Choinière, conseillère du Quartier 8

**1. Ouverture de la réunion**

M. le Maire ouvre la réunion à 18h31.

**2. Prière**

Le conseiller Carl Grimard récite la prière.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2017-03**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Jean-Marc Lalonde

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

11.6 - Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire

5.6 - Parc industriel (huis clos)

**ADOPTÉE, tel que modifié**

#### 4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseiller Yvon Simoneau déclare un intérêt pécuniaire à l'item 11.1 puisque la liste inclue des comptes payés à Landrock Excavation Inc. avec qui il travaille.

Le conseiller Yvon Simoneau déclare un intérêt pécuniaire à l'item 11.2 puisqu'il travaille avec Spacebuilders.

#### 5. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h33 et retournent dans la salle du conseil à 19h48 pm.

##### **RÉSOLUTION 2017-04**

**Proposée par** Jean-Marc Lalonde

**Appuyée par** Carl Grimard

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Adoption des procès-verbaux des réunions à huis clos du 5 et 19 décembre, 2016

5.2. Embauche d'un stagiaire pour un projet patrimonial

5.3. Négociation de la convention collective - IAFF

5.4. Mise à jour des litiges en cours - réception d'avis légal

5.5. Dossier de Ressources humaines

5.6 Dossier immobilier - Parc industriel

**ADOPTÉE**

#### 6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel. Il ajoute que deux résolutions sont à être considérées en réunion ouverte.

##### **RÉSOLUTION 2017-05**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la réunion à huis clos soit ajournée.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION 2017-06**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Yvon Simoneau

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le conseil municipal accepte l'embauche de Justine Lamarche à titre de stagiaire, projet patrimonial temporaire à temps plein, effectif le 7 février 2017; et

**QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU** que le salaire de Justine Lamarche soit établi à 43,291.30\$, tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION 2017-07**

**Proposée par** Krysta Simard

**Appuyée par** Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal approuve un contrat avec McSweeny & Associates, d'un montant de la moitié de 17 500 \$ plus taxes, pour utiliser CBRE pour préparer une évaluation de la propriété identifiée au rapport confidentiel FIN2016-022 'Analyse de location et recommandation d'un parc industriel pour Clarence-Rockland' qui a été soumis au conseil en décembre 2016 et que ce montant provienne d'un transfert de la réserve de stabilisation des taxes.

**ADOPTÉE**

### **7. Annonces**

La conseillère Krysta Simard annonce que le carnaval de St-Pascal débute le 25 janvier.

Le conseiller Michel Levert annonce que le carnaval de Bourget se déroulera du 8 au 12 février.

Le conseiller André Lalonde annonce que le carnaval de Clarence Creek se déroulera du 10 au 19 février.

### **8. Période de Questions/Commentaires**

M. et Mme Laviolette, représentant le propriétaire du 855 Belvédère, expliquent qu'ils ont été devant le conseil en novembre demandant de considérer une exception pour une structure qui a été érigée il y a environ 30 ans sans permis de construction.

Mme Laviolette explique qu'elle s'attendait à une réponse dans les deux semaines suivant la réunion du conseil; cependant, suite à quelques inspections

supplémentaires par les inspecteurs de la Cité, elle a reçu une lettre recommandée lui demandant de se conformer à la réglementation.

Suite aux discussions, Mme Helen Collier affirme qu'un rapport sera apporté au conseil le 6 février 2017 avec une recommandation.

## **9. Items des membres du Conseil**

### **9.1 Clarence Creek Corner Store - support request**

#### **RÉSOLUTION 2017-08**

**Proposée par** André J. Lalonde

**Appuyée par** Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland appui la demande de M. Bernard Marcil pour l'obtention d'une section de vente des produits LCBO à l'intérieur de son dépanneur situé dans les limites de la Cité de Clarence-Rockland, soit plus précisément au 1919, rue Labonté, à Clarence Creek.

**ADOPTÉE**

### **9.2 Prix pour le bénévolat du Canada**

#### **RÉSOLUTION 2017-09**

**Proposée par** Jean-Marc Lalonde

**Appuyée par** Yvon Simoneau

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland appui la nomination de M. Gilles Chartrand pour le prix pour le bénévolat du Canada; et

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE** le conseil mandate le Comité du patrimoine à préparer et soumettre la candidature avant la date de tombée du 3 février 2017.

**ADOPTÉE**

## **10. Items par consentement**

#### **RÉSOLUTION 2017-10**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Yvon Simoneau

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que les items suivants, tels identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 23 janvier 2017 soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion du Comité plénier du 19 décembre, 2016

b. Réunion régulière du Conseil du 19 décembre, 2016

c. Réunion spéciale du Conseil du 9 janvier, 2017

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion du Comité consultatif du patrimoine du 13 septembre, 2016

b. Réunion du Comité consultatif du patrimoine du 29 septembre, 2016

c. Réunion du conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland du 15 décembre, 2016

d. Réunion du Comité consultatif en environnement du 19 octobre,

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 19 décembre, 2016

a. Pour autoriser un permit de construction sans frais pour la Paroisse de la Très-Sainte-Trinité pour la restauration du balcon du presbytère qui est désigné patrimonial

b. Pour autoriser l'accès gratuit à l'aréna Jean-Marc Lalonde pour une activité de l'Association canadienne de la santé mentale

c. Pour adopter une stratégie pour l'embauche d'un Directeur d'Infrastructures et de l'aménagement

d. Pour autoriser la méthode de scrutin pour les élections municipales 2018

10.4. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 4 décembre 2016 au 31 décembre 2016

10.5. Résolution pour accepter la démission de M. Robert Knebel effectif le 27 janvier, 2017

**ADOPTÉE**

**Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution no. 2017-10**

**10.3a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland accepte d'absorber les coûts du permis de construction pour la restauration du balcon du presbytère qui est désigné patrimonial.

**10.3b. QU'IL SOIT RÉSOLU** que le conseil municipal accepte que l'Association canadienne pour la santé mentale utilise l'aréna Jean-Marc Lalonde sans frais le

20 janvier 2017, tel que recommandé.

**10.3c. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal procède de la façon suivante pour combler le poste de Directeur d'infrastructures et de l'aménagement:

1. Compléter une révision détaillée du salaire;
2. Aller en appel d'offre pour retenir les services d'un chercheur de tête afin de recruter et recommander des candidats pour le poste de Directeur d'infrastructure et de l'aménagement, les coûts étant payés à partir du fond de roulement;
3. Faire les entrevues.

**10.3d. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal confirme que le scrutin préférentiel ne sera pas utilisé pour les élections municipales 2018; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal mandate la greffière à préparer un règlement pour autoriser l'utilisation d'un mode de scrutin alternatif, soit par téléphone et internet, pour les élections municipales 2018 pour la considération du conseil; et

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal mandate la greffière à initier le processus de demande de proposition pour pourvoir un scrutin par téléphone et internet pour les élections municipales 2018.

**10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU** que les salaires payés pour la période du 4 décembre 2016, au 31 décembre 2016, au montant brut de 1 060 988,41 \$, et montant net de 792 690,50 \$, soient adoptés tel que recommandé.

**10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la démission de M. Robert Knebel soit accepté.

## **11. Rapports des Comités/Services**

### **11.1 Comptes payés**

Suite à sa déclaration d'intérêt pécuniaire à l'item 11.1, le conseiller Yvon Simoneau se retire de la salle du conseil.

#### **RÉSOLUTION 2017-11**

**Proposée par** Jean-Marc Lalonde

**Appuyée par** Krysta Simard

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que les comptes payés pour la période du 10 décembre 2016, au 13 janvier 2017, au montant de 7 775 910,35 \$ soient adoptés tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

## 11.2 Frais de développement 2017

Suite à sa déclaration d'intérêt pécuniaire à l'item 11.1, le conseiller Yvon Simoneau se retire de la salle du conseil.

Suite aux questions, M. Robert Kehoe explique que les redevances d'aménagement n'ont pas été augmentés en 2016.

### **RÉSOLUTION 2017-12**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Mario Zanth

**ATTENDU QUE** l'article 10 du Règlement No. 2015-13 stipule que les redevances d'aménagement mis en place peuvent être rajustés annuellement sans modifier ledit règlement;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise que le taux des redevances d'aménagement soit augmenté de 1,1 %, commençant le 1er janvier 2017 afin de refléter l'augmentation de l'indice des prix de construction figurant à l'annexe 1 et annexe 2 du rapport n° FIN2017-002.

Pour           Guy Desjardins, André J. Lalonde, Mario Zanth and Krysta Simard

Contre       Jean-Marc Lalonde, Carl Grimard and Michel Levert

**ADOPTÉE**

## 11.3 Contrat pour l'enlèvement des bancs de neige

Suite aux questions, M. Dave Darch explique son rapport et Mme Helen Collier explique qu'il ne serait peut-être pas possible d'effectuer ce travail à l'interne.

### **RÉSOLUTION 2017-13**

**Proposée par** Krysta Simard

**Appuyée par** Michel Levert

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le conseil municipal adopte le règlement 2017-12, visant à autoriser le maire et la greffière à octroyer un contrat à Synex Construction Ltd. pour effectuer l'enlèvement des bancs de neige dans le secteur commercial centre-ville sur la rue Laurier, de la rue Simoneau à la rue Héritage pour une somme de 8,460\$ par événement, excluant la T.V.H;

**QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU** que le conseil municipal accepte que le niveau de service de l'enlèvement des bancs de neige dans le secteur commercial de service, de la rue Héritage à la Montée Poupart, soit réduit, tel que recommandé au Rapport No. INF2017-005.

**ADOPTÉE**

#### **11.4 Réparations d'urgence effectuées à la station de pompage 3**

##### **RÉSOLUTION 2017-14**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Jean-Marc Lalonde

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil municipal approuve de financer les réparations de la station de pompage 3, d'un montant de 35 000 \$ du fonds de réserve des égouts sanitaires.

**ADOPTÉE**

#### **11.5 Liste des travaux de surfacage des chemins pour 2017**

M. Dave Darch distribue la copie d'une carte qui illustre les routes recommandées au conseil et donne un aperçu de son rapport.

Suite aux questions, M. Darch explique qu'il y a une légère différence entre la liste fournie dans le rapport et la carte qu'il a distribuée.

Suite aux questions, M. Darch explique les critères qui ont été utilisés pour déterminer les priorités recommandées.

Les membres du conseil discutent de la méthode qui est utilisée pour déterminer les priorités, routes rurales versus urbaines, analyse technique versus l'équivalence à travers les quartiers, etc. Mme Helen Collier explique que le personnel sera bientôt prêt à présenter un plan de 10 ans qui établira les priorités à l'avenir.

L'entretien de la rue Poupart est discuté; cependant, Mme Helen Collier explique que ce projet ne fait pas parti de la liste présentée au conseil puisque ce projet sera financé par les redevances d'aménagement.

##### **RÉSOLUTION 2017-15**

**Proposée par** Krysta Simard

**Appuyée par** Mario Zanth

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil approuve les travaux de pavage et traitement de surface 2017 tel qu'identifié dans l'Annexe 1 du rapport no. INF2017-003.

**DÉFAITE**



## **RÉSOLUTION 2017-16**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** André J. Lalonde

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil approuve les travaux de pavage et traitement de surface 2017 tel qu'identifié dans l'Annexe 1 du rapport no. INF2017-003, à l'exception de la rue Edwards, à cause du potentiel développement futur du Parc du Moulin; et

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE** le Conseil approuve que l'argent identifié pour la rue Edwards soit redistribuée vers une autre rue de valeur équivalente à l'intérieur du quartier 2.

**For** Guy Desjardins, Jean-Marc Lalonde, André J. Lalonde, Mario Zanth, Krysta Simard and Michel Levert

**Against** Yvon Simoneau and Carl Grimard

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION 2017-17**

**Proposée par** Guy Desjardins

**Appuyée par** Krysta Simard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le personnel soit mandaté à préparer un rapport détaillé relativement à l'entretien de la rue Poupart avec l'utilisation des redevances d'aménagement pour la considération du conseil.

**ADOPTÉE**

### **11.6 Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire – volet axé sur les subventions annuelles fondées sur une formule**

Cet item n'a pas été discuté.

### **12. Règlements municipaux**

#### **RÉSOLUTION 2017-18**

**Proposée par** Carl Grimard

**Appuyée par** Jean-Marc Lalonde

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2017-04, pour autoriser la signature d'une entente avec le Ministère des transports de l'Ontario pour l'allocation de la taxe provinciale sur l'essence pour le service de transport en commun

- 12.2. 2017-08, pour nommer un Directeur des services de la protection et Chef Pompier
- 12.3. 2017-11, pour autoriser une augmentation de salaire pour la Directrice générale
- 12.4. 2017-13, pour remplacer et abolir le règlement no. 2016-175 établissant les conditions de travail pour les employés non syndiqués
- 12.5. 2017-16, pour autoriser la signature d'une entente avec Dynamo Industries Inc. and Poupart Excavation Ltd.
- 12.6. 2016-171, pour amender le règlement de zonage pour le 2203, rue Lefebvre
- 12.7. 2016-172, pour amender le règlement de zonage pour le 2822, chemin Maisonneuve

**ADOPTÉE**

**13. Règlement de confirmation**

**RÉSOLUTION 2017-19**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Michel Levert

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland adopte le règlement no. 2017-06, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 23 janvier 2017.

**ADOPTÉE**

**14. Ajournement**

Le maire lève l'assemblée à 21h11.

---

Guy Desjardins, Maire

---

Monique Ouellet, Greffière